

*Initiatives ministérielles*

pose cette question parce que ce gouvernement semble depuis quelque temps, chaque fois que les négociations collectives n'aboutissent pas—et ce processus fonctionne assez bien, comme vous le savez, dans l'ensemble du secteur privé et ailleurs—il semble présenter des projets de loi de retour au travail tellement vite que je n'ai même pas le temps de les lire. Je suis plutôt surpris que le gouvernement propose d'agir ainsi régulièrement, parce que cela risque de se répercuter à long terme sur les négociations collectives.

• (1350)

Ce sont donc les deux questions que je pose au député: croit-il à la grève et au processus de négociation collective ou pense-t-il que Postes Canada devrait plutôt être considéré comme un service essentiel? Et croit-il que cette loi de retour au travail améliorera la situation qui y règne?

**M. Thompson:** Monsieur le Président, je pense que je peux me contenter de répondre non—je ne suis pas en faveur de la grève dans la fonction publique, et pour de bonnes raisons. Comme je l'ai dit, nous tentons de remettre le pays sur pied, et je ne crois pas qu'il soit sain de permettre quoi que ce soit qui vienne interrompre ce processus.

Je crois cependant que toute cette affaire se résume à une question de sémantique, en ce qui concerne la Société canadienne des postes et l'interruption du service. S'agit-il d'une interruption du service, d'une grève en règle ou d'un grève perlée? Tout cela se résume en effet à une question de sémantique: à partir de quand parle-t-on de grève? À quel moment peut-on dire que la capacité des Canadiens de mener leurs affaires s'en trouve atteinte?

Je pense que nous avons déjà traité beaucoup de ces questions. Je n'essaierai pas de définir ce qu'est une grève et à quel moment une interruption du service nécessite l'intervention du gouvernement, ni à partir de quand une rupture des négociations exige l'imposition d'une loi. Je pense qu'il revient à la population du Canada de déterminer si nous agissons bien ou mal, mais je suis convaincu personnellement que nous prenons la bonne décision, car on doit penser au secteur des affaires au pays. Quand 80 p. 100 du courrier circulant au pays sert des fins commerciales, je pense que tous les députés ont le devoir d'examiner la question et de prendre la bonne décision à la fin de la journée. De ce côté-ci de la

Chambre, notre choix est de permettre aux Canadiens et aux entreprises de recevoir leur courrier. Il faut qu'ils aient un service sur lequel ils puissent compter, monsieur le Président.

Je crois donc que nous prenons la bonne décision et que les Canadiens ne peuvent pas se permettre de subir un ralentissement ou un arrêt de travail ou une grève en règle dans le secteur public, plus précisément aux Postes.

**M. Jerry Pickard (Essex—Kent):** Monsieur le Président, aujourd'hui, nous sommes confrontés à un problème très grave auquel nous ne pouvons pas apporter de solution simple. Si nous examinons la situation, nous voyons que les postiers, le SPC, sont sans contrat de travail depuis deux ans. Au cours de cette période, beaucoup d'efforts ont été faits. Il y a eu des discussions, une médiation et des négociations visant à s'entendre sur une forme ou une autre de conciliation avec un conciliateur—tout cela, pour tenter d'en arriver à une entente.

Aucun député, aucun Canadien ne veut d'une grève. Nous le savons tous. Nous savons néanmoins que si des mesures éclairées et fermes avaient été prises il y a plusieurs années, nous ne serions peut-être pas aujourd'hui en train d'étudier une mesure de retour au travail. Il est un peu étrange de parler d'une mesure de retour au travail puisque, comme d'autres députés l'ont fait remarquer, personne n'est en grève en ce moment.

Cependant, cette mesure législative vise à prévenir toute interruption du service postal.

Mais si nous estimons qu'elle empêchera les parties de se rencontrer, nous pouvons douter de la sagesse de l'introduction d'une telle mesure lorsque les deux parties sont encore à la table des négociations pour tenter de négocier un accord et, si j'ai bien compris, s'efforcent sérieusement de régler les quelques questions encore en litige.

Je crois qu'au cours de la dernière ou des deux dernières semaines, il y a eu des progrès réels. Le travail du médiateur Alan Gold au cours du dernier mois a donné de très bons résultats.

M. Gold s'est retiré parce qu'il ne pouvait plus faire avancer les choses plus qu'il l'avait fait, mais les deux parties se sont ensuite rencontrées pour tenter de régler les questions encore en litige. En fin de semaine dernière, nous avons entendu dire qu'elles faisaient des efforts réels pour aplanir les dernières difficultés.